



MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°53-2023-078

PUBLIÉ LE 2 JUIN 2023

Sommaire

Bureau de la réglementation générale et des élections /

53-2023-06-01-00002 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de NEAU (2 pages)

Page 3

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial /

53-2023-05-30-00004 - Arrêté de délégation de signature de Mme HANICOT, DISP de Rennes à Mr DELALANDE, CE MA LAVAL (1 page)

Page 6

Direction départementale des finances publiques 53 /

53-2023-06-01-00001 - SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT - Fermeture exceptionnelle les 19 juillet et 14 août 2023 (1 page)

Page 8

Bureau de la réglementation générale et des
élections

53-2023-06-01-00002

Arrêté portant nomination des membres de la
commission de contrôle chargée
de la régularité des listes électorales de la
commune de NEAU



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté

Arrêté du 1^{er} juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de NEAU

La préfète,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 mai 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Neau ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

ARRETE :

Article 1 : sont désignées, à compter du 2 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Neau pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

Annexe à l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de NEAU :

Conseiller municipal titulaire : Mme Michèle L'HUILLIER, née le 26 décembre 1952 à Laval (Mayenne), retraitée, domiciliée 9 rue des Sports à Neau (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : Mme Jacqueline THOMAS, née le 27 janvier 1956 à Livet (Mayenne), auto-entrepreneuse, domiciliée La Menetière à Neau (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : M. Bruno NOTTA, né le 25 février 1962 à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine), retraité, domicilié 2 rue de la Bondie à Neau (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : Mme Joëlle HACQUES, née le 23 juin 1957 à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), retraitée, domiciliée 5 rue de Montsûrs à Neau (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : Mme Jeanine RICHARD, née le 23 janvier 1952 à Assé-le-Béranger, retraité, domicilié 4 impasse du Chemin-Vert à Neau (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : M. Patrick FOUGERAIS, né le 27 décembre 1956 à Saint-Cyr-le-Gravelais, retraité, domicilié 19 rue de la Jouane à Neau (Mayenne).

Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial

53-2023-05-30-00004

Arrêté de délégation de signature de Mme
HANICOT, DISP de Rennes à Mr DELALANDE, CE
MA LAVAL

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE
BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE

**Arrêté du 30 mai 2023 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme DELALANDE
en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de LAVAL**

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65, R.112-7 à R.112-9, R.223-2 à R.223-7,

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 14 septembre 2018 portant nomination et prise de fonction de Madame Marie-Line HANICOT en qualité de Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2018

Vu l'arrêté du 14 mai 2023 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Inter-régionale des Services Pénitentiaires de Rennes

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 7 avril 2015 portant mutation de Monsieur Jérôme DELALANDE à compter du 4 mai 2015 en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de Laval

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 9 avril 2018 portant mutation de Monsieur Yann DEGOUEY à compter du 23 avril 2018 en qualité d'Adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Laval

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 19 avril 2021 portant élévation d'échelon de Monsieur Martial CHAPU à compter du 1^{er} janvier 2021 en qualité de chef de détention de la maison d'arrêt de Laval

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 1 septembre 2022 portant mutation de Monsieur Alexandre LEFEBVRE à compter du 3 octobre 2022 en qualité d'officier de la maison d'arrêt de Laval

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes, donne délégation de signature à Monsieur Jérôme DELALANDE, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Laval, pour tout acte ou décision relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière de la maison d'arrêt de Laval, ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées à la maison d'arrêt de Laval, et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées à la Directrice Interrégionale.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme DELALANDE, délégation de signature est donnée à Monsieur Yann DEGOUEY, Adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Laval, délégation de signature est donnée à Monsieur Martial CHAPU, chef de détention de la maison d'arrêt de Laval et délégation de signature est donnée à Monsieur Alexandre LEFEBVRE, officier de la maison d'arrêt de Laval.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Mayenne.

Fait à Rennes, le 30 mai 2023

La Directrice Interrégionale
des Services Pénitentiaires de Rennes

Marie-Line HANICOT



Direction départementale des finances
publiques 53

53-2023-06-01-00001

SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L
ENREGISTREMENT - Fermeture exceptionnelle les
19 juillet et 14 août 2023



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MAYENNE

24, Allée de Cambrai
53014 LAVAL Cedex

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de LAVAL 1

Le directeur départemental des finances publiques de la Mayenne

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2023 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Mayenne,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Le service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Laval 1 sera fermé à titre exceptionnel le 19 juillet 2023 et le 14 août 2023 .

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1^{er}.

Fait à Laval, le 1^{er} juin 2023

Par délégation du préfet,

La directrice départementale des finances publiques de la Mayenne,
Dominique MAURESMO